

Allocution de M. Hallstein, Président de la Commission
de la Communauté Economique Européenne,
à la séance académique d'installation de la Commission Nationale belge
pour l'expansion économique des petites et moyennes entreprises
le 28 avril 1959 à Bruxelles

File Bruxelles # 3/6

Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à cette séance académique d'installation de la Commission Nationale Belge pour l'expansion économique des petites et moyennes entreprises. En invitant le président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, vous avez voulu, Monsieur le Ministre des Classes Moyennes, indiquer l'objectif européen et l'esprit dynamique qui sont à l'origine de cette initiative. Ainsi, Monsieur le Ministre, cette initiative a-t-elle sa place dans l'ensemble des mesures positives prises en vue de permettre à l'économie belge d'aborder le marché commun européen dans les meilleures conditions. Bien plus que la réduction des droits de douane de 10 %, bien plus même que l'augmentation, assez substantielle déjà pour certains pays, des contingents à l'importation, les réactions des milieux économiques et des gouvernements à cet événement ont montré qu'un esprit européen est en train de se créer, déjà de nombreux industriels, hommes d'affaires et syndicalistes commencent à réagir au fait européen à la manière immédiate, spontanée et presque automatique d'un réflexe; ils deviennent conscients des possibilités d'expansion que leur offrira ce marché de 165 millions de consommateurs, mais aussi de la concurrence accrue à laquelle ils auront à faire face. Ils savent qu'ils doivent déployer des efforts de vigilance, d'adaptation, d'ingéniosité, et aussi de coopération pour saisir les possibilités de nouveaux débouchés tout en se préparant à supporter un accroissement de la concurrence sur leur marché national.

Certains milieux des classes moyennes ont montré, initialement, quelques appréhensions à l'égard du marché commun. Certes, d'une manière générale, les dirigeants des organisations professionnelles ont fait de grands efforts pour éclairer leurs membres, leur ouvrir des perspectives sur les horizons plus vastes du marché commun, leur décrire d'une manière

réaliste les moyens de défendre et d'étendre leurs entreprises, les inciter en particulier à perfectionner sans relâche leur organisation technique et commerciale. Il n'en est pas moins resté, chez certains, une sorte de crainte, un esprit d'incertitude, nés surtout du préjugé d'après lequel un grand marché favoriserait surtout les grandes entreprises.

C'est peut-être l'existence aux Etats-Unis d'Amérique, d'un certain nombre d'unités de production et de distribution de dimensions gigantesques qui a fait naître ce préjugé. Pourtant, l'exemple du marché américain - qui constitue le cas-limite d'une économie dynamique où la concentration industrielle a été poussée assez loin et où les petites et moyennes entreprises ont été soumises à de sévères pressions concurrentielles au cours des dernières décennies - est de nature à rassurer les pessimistes. En effet, il s'est avéré que l'artisanat et les petites et moyennes entreprises ont conservé une position importante dans l'économie américaine, et que cette position relative est restée pratiquement stable. En 1957, on comptait aux Etats-Unis 25 entreprises par 1.000 habitants contre 22 seulement en 1900. Dans ce même pays comme dans tous les pays industrialisés du monde libre, l'artisanat et les petites entreprises occupant moins de 10 personnes, représentent plus de 90 % du nombre total des entreprises industrielles et commerciales. Pareille caractéristique constante de la structure économique et sociologique de nos pays n'est certainement pas l'effet du hasard, ni le résultat de protections artificielles: elle montre que jusque dans les formes les plus mécanisées et les plus fortement techniques de l'organisation de l'économie, les petites et moyennes entreprises répondent à un besoin économique fondamental et remplissent un rôle fort important. Au surplus, différents facteurs interviennent en Europe en faveur de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, qui ne jouent pas aux Etats-Unis: citons la diversité des goûts, des habitudes, des langues, des traditions, etc...

Mais si, en considérant l'exemple américain, on peut légitimement apaiser les craintes qui se font jour au regard des perspectives de concentration, il serait périlleux de vouloir prédire que le marché commun n'affectera en rien la situation des petites et moyennes entreprises et que celles-ci pourraient ainsi, en toute quiétude et sans tenter un effort

d'adaptation, affronter les conditions nouvelles créées par la réalisation progressive du marché commun européen. Il est extrêmement vraisemblable que la réalisation de la Communauté va provoquer entre-autres, un vaste mouvement de spécialisation, semblable à celui qui s'est opéré à une échelle plus modeste dans le cadre de l'union économique Benelux. Souvent la grande entreprise trouve avantage à concentrer ses efforts sur certaines phases du processus de fabrication, se bornant à l'assemblage et à la fabrication de certains éléments et demandant à de petites et moyennes entreprises de lui fournir d'autres éléments qu'elle intégrera aux productions finales. Ainsi la General Electric n'a-t-elle pas moins de 40.000 sous-traitants. De cette manière, si le marché commun favorise l'implantation de grandes unités industrielles de production de masse, en même temps, il offrira aux petites et moyennes entreprises de nouvelles possibilités d'exercer leur **activité** et de se développer. Souvent aussi, les petites et moyennes entreprises pourront, en limitant leur programme de fabrication à un ou deux produits finis, et sans se lier aux concentrations, améliorer leur position concurrentielle et trouver sur le marché agrandi des débouchés permettant l'utilisation intégrale de leurs capacités de production.

En tout cas, c'est entre-autres dans une spécialisation poussée sur les articles pour lesquels elles possèdent des avantages comparatifs que les petites et moyennes entreprises doivent chercher l'augmentation de leur productivité et la solution de leur problème vital. Etant donné la multiplicité des types et des qualités de produits dans chaque secteur et sous-secteur, le champ qui s'ouvre à elles est presque illimité.

Bien entendu, la spécialisation s'avèrera toujours plus indiquée pour les produits qui bénéficient d'une demande en expansion rapide que pour des articles dont la consommation est en stagnation ou en augmentation lente seulement: le choix s'arrêtera notamment sur des produits finis et différenciés qui bénéficieront normalement d'un développement considérable des échanges européens. C'est pourquoi la spécialisation devra parfois aller de pair avec une reconversion vers des productions qui se trouvent en expansion.

Dans le domaine purement commercial, certaines fonctions indépendantes comme celles du marchand de gros ou de l'agent commercial, facile-

ment laissés de côté lorsque, dans un marché aux dimensions exigües, un nombre restreint de producteurs se trouve en face d'un nombre limité d'acheteurs, retrouvent toute leur justification économique et deviennent indispensables dans le grand marché. Le négociant en gros y trouve sa sphère d'action idéale. C'est lui qui doit canaliser les multitudes de produits industriels provenant de fabricants très spécialisés et les acheminer vers le détaillant; c'est ainsi qu'aux Etats-Unis, on a pu assister à une étonnante multiplication des commerces de gros au fur et à mesure que la spécialisation croissante de la production et le perfectionnement progressif des moyens de transport permettaient l'établissement d'un immense marché véritablement homogène. De 1939 à 1954, le nombre des établissements de commerce de gros a augmenté de 64 % et le chiffre d'affaires a plus que quadruplé. De nombreux marchands de gros ont constitué avec les détaillants qui sont leurs clients, de véritables communautés de travail avec une collaboration très poussée dans les domaines de la publicité, de la rationalisation des méthodes de vente et de la composition de l'assortiment à offrir aux consommateurs. Ceci suggère que la fonction du grossiste n'a trouvé un normal essor qu'en modifiant son contenu traditionnel et ses méthodes de travail.

Dans le même ordre d'idées, une économie vaste, aux entreprises industrielles nombreuses et hautement spécialisées, tend à faire de l'ingénieur-conseil indépendant un auxiliaire indispensable.

D'ailleurs, si le grand marché nous amène ce regain de prospérité que nous attendons et qui, d'après les lois de l'économie, doit être le résultat presque automatique de toute extension du marché, accompagnée d'une accentuation de la division du travail, il suscitera la création d'une série d'activités nouvelles dont un grand nombre, notamment dans le domaine des services, offre un champ d'action idéal aux petites et moyennes entreprises. Il assurera même une place à des activités qui trouveront leur justification précisément dans leur individualisation, du fait d'être soustraites à l'influence de la mécanisation et de la production en série. Dans tous les pays nous assistons, en plein siècle de l'automation, de l'électronique et de l'atome, à un développement de l'artisanat d'art,

dont les produits doivent leur attrait à leur sensibilité, à l'ingéniosité, et à l'habileté manuelle de l'artisan. Dans un grand marché prospère, ce développement trouvera, j'en suis sûr, un éclatant prolongement.

Le marché commun va donc imposer aux petites et moyennes entreprises un effort certain d'adaptation, de spécialisation et de rationalisation. Mais l'histoire montre que celles-ci disposent d'une souplesse et d'une facilité d'adaptation étonnantes qui font augurer favorablement de leur avenir. L'établissement dans une prudente progression, d'après un timing méticuleusement préétabli, d'un marché qui sera conforme aux dimensions qu'exige la technique moderne; l'établissement, lui aussi prudent et progressif, de la libre circulation des travailleurs et des services, ainsi que l'élimination des discriminations nationales aux droits d'établissement dans les six pays sont-ils des phénomènes plus violents, plus révolutionnaires que l'envahissement brusque et brutal de la technique moderne dans les activités artisanales tel qu'il s'est manifesté depuis la fin du siècle dernier ? Je ne le crois pas. Et pourtant, avec quelle admirable tenacité, avec quel étonnant pouvoir d'adaptation, les petites et moyennes entreprises ont-elles résisté à cette révolution industrielle ! Elles ont changé presque toujours de méthode, souvent d'activité, quelquefois de fonction ..., mais elles ont subsisté. Elles ont traversé des difficultés, mais elles les ont surmontées et elles continuent à jouer dans la société moderne ce rôle modérateur et amortisseur de chocs qui est le leur. Si certains artisanats ont disparu, d'autres ont pris leur place qui occupent des fonctions plus importantes, réalisant des chiffres d'affaires plus élevés, employant des effectifs plus nombreux.

D'une manière générale, la diffusion de plus en plus grande d'équipements techniques compliqués donne naissance à une multitude d'activités professionnelles indépendantes au titre de l'installation, de la réparation, de l'entretien ou du contrôle.

Il faut donc se garder de généraliser, d'une manière trop hâtive, les critiques que d'aucuns formulent à l'égard de la dimension même des petites et moyennes entreprises. S'il est exact que certaines activités industrielles exigent, en l'état actuel, de la technique, une très forte

concentration de capitaux et excluent de par là même de leur domaine propre les petites et moyennes entreprises, s'il apparaît impossible d'exploiter, à l'échelle artisanale par exemple, un haut-fourneau, une raffinerie de pétrole ou de produire des engrais azotés dans une petite unité de production, la petite ou moyenne entreprise peut très bien prospérer là où la nature des productions n'exige pas une telle concentration de capitaux. Les faibles dimensions de l'entreprise, le fait qu'elle peut être facilement gérée et surveillée par le chef même, la simplicité relative de sa structure et la souplesse de ses activités, peuvent constituer dans bien des cas un atout majeur de la petite et moyenne entreprise en face du gigantesque complexe des grandes entreprises qui exige une administration lourde et coûteuse.

En outre, dans une large mesure, les petites et moyennes entreprises peuvent s'assurer, par la coopération, certains avantages qui paraissent réservés aux grandes entreprises. A des degrés divers, les petites et moyennes entreprises des six pays, ainsi que l'artisanat, ont la tradition de la coopération. L'approvisionnement en commun, la vente en coopération, le crédit et la caution mutuelle sont les sphères d'action traditionnelles de l'organisation coopérative. Les exigences actuelles devraient provoquer un renforcement de cette coopération et l'orienter vers d'autres domaines, tout spécialement vers la recherche technologique, l'organisation de la comptabilité et le calcul des prix de revient, la comparaison inter-entreprises, l'échange d'expériences et la formation professionnelle tant du personnel que du chef d'entreprise.

La réalisation du marché commun ne doit donc pas être considérée comme une menace spéciale pour les petites et moyennes entreprises; leur souplesse naturelle ainsi que les avantages de la spécialisation et la coopération paraissent devoir faciliter l'effort d'adaptation nécessaire.

D'un autre côté, le Traité de Rome lui-même apporte aux petites et moyennes entreprises un renforcement de leur position face aux grandes concentrations. Aucun autre accord international ne contient des dispositions aussi vastes et aussi précises pour combattre les abus de la puissance économique; ce qu'il s'agit de réaliser est un régime de concurrence efficace mais loyal.

Le Traité a également doté la Communauté de moyens d'intervention financière, dont les petites et moyennes entreprises bénéficieront, je l'espère, dans une large mesure.

La Banque Européenne d'Investissement, dont le capital s'élève à 50 milliards de francs belges, a notamment pour but de financer les "projets visant la modernisation ou la conversion d'entreprises ou la création d'activités nouvelles appelées par l'établissement progressif du marché commun, qui, par leur ampleur ou par leur nature, ne peuvent être entièrement couverts par les divers moyens de financement existant dans chacun des Etats membres". Si, à l'heure actuelle, une certaine priorité peut devoir être reconnue à des projets visant la mise en valeur de régions moins développées, rien ne s'oppose donc à ce que la Banque intervienne en faveur des petites et moyennes entreprises. Il me paraît que des projets présentés par des groupements d'entreprises procédant en commun à la rationalisation ou à la conversion exigée par l'établissement progressif du marché commun auraient de grandes chances de répondre aux conditions exigées pour l'intervention de la Banque. D'autre part, les projets envisageant la mise en valeur des régions moins développées, auxquels je viens de faire allusion, auront sans doute pour effet, sinon pour objet, de mettre au travail de nombreuses entreprises petites et moyennes.

Dans la limite des pouvoirs qui lui ont été confiés, la Commission examinera avec la plus grande sympathie les demandes de crédit justifiées, émanant des groupements des petites et moyennes entreprises ou destinées à celles-ci, qui seraient adressées à la Banque.

Par ailleurs, le Fonds Social Européen, aux charges duquel les Etats membres sont tenus de contribuer, a pour mission de faciliter le réemploi des travailleurs en chômage ou dont l'emploi serait réduit ou temporairement suspendu en tout ou en partie à la suite de la conversion de l'entreprise à d'autres productions. Aucune disposition du Traité n'exclut les travailleurs des petites et moyennes entreprises du bénéfice de l'intervention du Fonds; il appartient donc aux responsables de ces entreprises de veiller à ce qu'il soit fait recours à ces possibilités. Pour sa part, la Commission ne négligera aucun effort dans ce sens.

J'ajoute que nous avons créé, au sein même de l'administration du marché commun, un service des petites et moyennes entreprises qui fonctionne dans le cadre de la Direction Générale du Marché Intérieur, Direction Industrie, Artisanat et Commerce. Ce service travaille dans un esprit analogue à celui qui a donné son empreinte à la Small Business Administration américaine. Il étudie les problèmes qui se posent aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du marché commun et doit servir de trait d'union entre celles-ci et la Commission. A Bruxelles, dans la rue qui porte le nom que nous voudrions symbolique de Joyeuse Entrée, les organisations professionnelles des petites et moyennes entreprises trouveront un bureau spécialement créé pour les accueillir et pour les conseiller. J'invite leurs représentants à y venir aussi souvent que se posera à eux un problème en liaison avec le marché commun.

Voilà, résumés dans une première esquisse, les perspectives des petites et moyennes entreprises dans le vaste marché commun que nous sommes en voie de réaliser, les adaptations auxquelles elles paraissent devoir procéder, les atouts qui paraissent devoir leur faciliter cet effort d'adaptation, les moyens qu'elles devront mettre en oeuvre et les possibilités que leur ouvrent les règles des Traités et l'action des institutions européennes. Il reste que les Etats membres, qui presque tous déploient de grands efforts pour renforcer la position concurrentielle de leurs économies nationales dans le marché commun, ne sauraient être indifférents au sort des petites et moyennes entreprises. Une politique restrictive et protectionniste en leur faveur ne servirait à rien: le Traité n'offre pas de moyens pour soustraire, à la longue, une certaine catégorie d'entreprises au verdict de la sélection dans l'économie de concurrence qui est celle du marché commun.

Dès lors, la politique en faveur des petites et moyennes entreprises doit être inspirée d'une conception dynamique: il s'agit de créer les conditions nécessaires à une heureuse adaptation et à un développement continu. Il faut leur assurer avant tout l'accès aux sources de crédit, à l'assistance technique, à la formation professionnelle dans son sens le plus large.

Je pense à un beau poème de Rabindranath Tagore: " Pourquoi ma lampe s'est-elle éteinte ? Parce que je l'ai protégée de mon manteau. Pourquoi ma fleur s'est-elle fanée ? Parce que je l'ai trop fortement serrée sur mon coeur ".

Cette admirable image traduit bien que pour faire vivre ce que à quoi nous tenons, que pour faire grandir et prospérer cette partie essentielle de nos économies de notre substance sociale, que sont nos classes moyennes, il ne faut pas avoir peur de les exposer aux vents vivifiants de la libre concurrence. Mais le même esprit d'audace implique aussi celui de l'action, de l'imagination, du courage.

Le titre même de la Commission nationale belge pour l'expansion des petites et moyennes entreprises, à l'installation de laquelle vous avez bien voulu me convier, montre que c'est dans cet esprit constructif et dynamique que le Gouvernement belge aborde le marché commun et que le nouvel organisme engagera son action. La Commission de la Communauté Economique Européenne se réjouit de votre initiative. Je vous apporte aujourd'hui, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, son encouragement le plus vif et la promesse qu'elle coopèrera de toutes ses forces à la réalisation de vos objectifs.